

Mairie



de Laurière

Place du Général THOMAS

87370 Laurière

05.55.71.40.44

[mairie.lauriere@outlook.fr](mailto:mairie.lauriere@outlook.fr)

## Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal Du 6 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 Mars, le Conseil Municipal de la commune de LAURIERE, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PORTE Jean-Pierre, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Date de convocation du conseil municipal: 22 Février 2021

PRESENTS : M. Jean-Pierre PORTE, M. Philippe DOYELLE, M. Christian LEBON, Mme Valérie BONNET, M. Christian FRADY, M. Jean-Jacques FAUCHER, M. Claude GILOUPPE, Mme Bernadette DESMOULIN, Mme Liliane HERBRICH, M. Rémy TRICHANT, M. Jérôme LEFORT, M. Alain RATINAUD, Mme Corinne BERNADET

POUVOIRS: Mme Céline MALLET à M. Jean-Jacques FAUCHER

Mme Brigitte LESUEUR à Mme Liliane HERBRICH

Mme Valérie BONNET a été désignée secrétaire de séance.

Constatation du Quorum

### 1. Procès-verbal du 22 Janvier 2021 :

Adopté à l'unanimité

### 2. Approbation compte administratif 2020 budget commune:

Le conseil municipal, sous la Présidence de Christian FRADY, valide à l'unanimité, le compte administratif budget commune exercice 2020 dressé par Jean-Pierre PORTE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; lequel peut se résumer ainsi:

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		234 669,82	33 542,12		33 542,12	234 669,82
Opérations de l'exercice	661 594,50	650 823,58	94 916,00	79 222,21	756 510,50	730 045,79
Totaux	661 594,50	885 493,40	128 458,12	79 222,21	790 052,62	964 715,61
Résultats de clôture		223 898,90	49 235,91			174 662,99

Totaux cumulés	661 594,50	885 493,40	128 458,12	79 222,21	790 052,62	964 715,61
Résultats définitifs		223 898,90	49 235,91			174 662,99

### **3. Approbation compte administratif 2020 budget alimentation en eau potable:**

Le conseil municipal, sous la Présidence de Christian FRADY, valide à 1 abstention et 13 pour le compte administratif budget eau potable de l'exercice 2020 dressé par Jean-Pierre PORTE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; lequel peut se résumer ainsi:

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		248,43	7 833,59		7 833,59	248,43
Opérations de l'exercice	88 737,85	86 914,83	43 386,53	199 653,26	132 124,38	286 568,09
Totaux	88 737,85	87 163,26	51 220,12	199 653,26	139 957,97	286 816,52
Résultats de clôture	1 574,59			148 433,14		146 858,55
Totaux cumulés	88 737,85	87 163,26	51 220,12	199 653,26	139 957,97	286 816,52
Résultats définitifs	1 574,59			148 433,14		146 858,55

### **4. Approbation compte administratif 2020 budget boulangerie:**

Le conseil municipal, sous la Présidence de Christian FRADY, valide à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Jean-Pierre PORTE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; lequel peut se résumer ainsi:

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			122 292,59		122 292,59	
Opérations de l'exercice	1 832,42	11 067,56	7 507,34	87 376,56	9 339,76	98 444,12
Totaux	1 832,42	11 067,56	129 799,93	87 376,56	131 632,35	98 444,12
Résultats de clôture		9 235,14	42 423,37		33 188,23	
Totaux cumules	1 832,42	11 067,56	129 799,93	87 376,56	131 632,35	98 444,12
Résultats définitifs		9 235,14	42 423,37		33 188,23	

## **5. Approbation compte de gestion 2020:**

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **6. Aménagement chemin rural des peux:**

Monsieur le maire informe l'assistance qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement du chemin rural des Peux. Le syndicat de voirie de la région de Bessines a proposé un devis de 6 176,50€ HT.

Il rappelle à l'assistance que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la part du Conseil Départemental. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à deux contres, deux abstentions et 11 pour, de valider le devis proposé par le syndicat de voirie de la région de Bessines d'un montant de 6 176,50€ HT et de solliciter une subvention auprès des services du Conseil Départemental.

## **7. Vente ferraille:**

Considérant que la commune procède à un déstockage de ferraille qui ne trouve plus son utilisation et considérant qu'il est opportun de céder la ferraille à une entreprise spécialisée en vue de son recyclage, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la vente de la ferraille au plus offrant.

## **8. Acquisition parcelle f 1375:**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la construction de la station de traitement de l'eau potable est terminée. Il convient donc de procéder à la régularisation cadastrale. Par courrier le propriétaire de la parcelle F1375 donne son accord pour la céder à la commune pour un montant de 80€. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée F1375 pour un montant de 80€.

## **9. Informations diverses:**

Le conseil valide la proposition de la société « sécurité incendie de Couzeix » pour la location d'un défibrillateur.

Le conseil municipal décide de prendre à sa charge 34% du montant des travaux de la boulangerie suite au changement de propriétaire.

Le conseil municipal décide de programmer une coupe d'affouage dernier trimestre 2021.

Séance levée à 12h45

Secrétaire de séance,

Valérie BONNET

Le Maire,

Jean-Pierre PORTE

